



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/25

Berger Levaufre

ID : 065-216502260-20251215-D2025050-DE

Séance du 15 décembre à 18h

2025/050

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULÉ-PÉRÉ, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Hélène FRANCÈS, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHSSEIN, Sandrine TREBUCQ, Caroline ÉCORCHON, Yves CASTÉRA.

Absents : Bruno CAZÈRES, Jean-Christophe MADELAINE (procuration à Sébastien ABADIE), Ingrid SAEZ BOUTARFA, Simon TESSIER, Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT).

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCÈS

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 10 décembre 2025

ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CDG

Vu le code général des collectivités locales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 24,

Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées, Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de la collectivité et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre le CDG et la caisse des Dépôts et Consignations, mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, RAFP,

Madame le Maire explique à l'assemblée municipale qu'il convient de renouveler l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées.

La commune a délégué au CDG la mission de gérer et suivre les dossiers de retraite de la collectivité en lien avec les différents organismes.

Une rémunération à l'acte est fixée :

- 50 € pour un accompagnement personnalisé retraite,
- 100 € pour une liquidation de pension.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à adhérer au service RETRAITE mis en place par le Centre de Gestion des Hautes Pyrénées et à signer la convention prévue à cet effet. Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

La secrétaire de séance,

Hélène FRANCÈS

Le Maire,



Gisèle VINCENT